

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, SAILLANT, ALLANIC, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS.

Date de convocation

23 juin 2016

A l'exception de : Madame FRAUX.
Madame BOUYER a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Madame LEVESQUE.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame CARNAC.
Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Monsieur DUBOIS.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.

Date du
Conseil Municipal

29 JUIN 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur POUSSET est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 25

Votants ----- 32

6/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE MINI-GOLF – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : Monsieur DAGUIZE, adjoint au Maire

EXPOSÉ :

Dans le cadre de l'exploitation du mini-golf, la Commune de Pornichet et la SARL L.S.E (Loisirs, Sports, Événements) ont signé une convention de délégation de service public pour la période du 30 mars 2014 au 31 décembre 2018.

Conformément à l'article 22 « production d'un rapport annuel » de la convention de délégation de service public, le délégataire produit chaque année, avant le 1^{er} juin, un rapport définitif annuel du service public délégué. Le rapport porte sur l'exécution du contrat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente. Le rapport doit être établi conformément aux dispositions des articles L1411-3, R1411-7 et R1411-8 du Code général des collectivités territoriales.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

En conséquence, il est proposé d'examiner ce rapport qui a été étudié par la Commission de contrôle des comptes, la Commission consultative des services publics locaux et transmis aux conseillers municipaux avec la convocation, et de prendre acte de la présentation du rapport du délégataire.

1^{ère} adjointe
au Maire

DÉLIBÉRATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒ Vu la délibération n°14.02.01 en date du 19 février 2014 approuvant le choix de SARL L.S.E (Loisirs, Sports, Événements) comme délégataire de service public pour la gestion du mini-golf,
⇒ Vu la convention de délégation de service public et notamment l'article 22,
⇒ Vu le rapport annuel de délégation de service public pour l'exercice 2015,

- ⇒ Considérant que le rapport a été présenté à la Commission de contrôle des comptes en date du 20 juin 2016,
⇒ Considérant que le rapport a été présenté à la Commission consultative des services publics locaux en date du 22 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire pour la délégation de service public du mini-golf pour l'exercice 2015.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,



[Signature]
1^{ère} adjointe au Maire